

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le, 9 mars 2009.

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2009, au lieu et à l'heure habituels des sessions.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Daniel Meilleur,	Gaétane Meilleur,
Chaben Mohamen, absent	Gabrielle Audet,
Rose-Hélène Dufour,	Sophie Laroche.

La directrice générale Suzanne Raymond est présente.
Le maire Claude Ménard procède à l'ouverture de la session.

045-03-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Rose-Hélène Dufour et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

046-03-09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2009 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 ET DU 23 FÉVRIER 2009

Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 février 2009 et des séances extraordinaires du 17 et du 23 février 2009.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

047-03-09 BOURSE D'ÉTUDES POUR UN FINISSANT (E) DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu qu'à une soirée de reconnaissance aux étudiantes et étudiants finissants du Centre Christ-Roi, il y aura remise de bourses d'études, pour ceux et celles qui poursuivent au Cegep ou dans un centre de Formation professionnel;

Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul souhaite récompenser un ou une étudiante de sa localité qui aura démontré du sérieux et de la persévérance dans sa formation et qui continuera ses études pour obtenir un D.E.P. ou un D.E.C.;

Par ces motifs, il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'accorder une bourse d'études au montant de 300\$ pour récompenser un ou une étudiante de la municipalité de Lac-Saint-Paul qui aura démontré du sérieux et de la persévérance dans sa formation et qui continuera ses études pour obtenir un D.E.P. ou un D.E.C..

ADOPTÉE

FINANCES

048-03-09 ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

Il est proposé par Rose-Hélène Dufour, appuyé par Sophie Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le registre des chèques portant les numéros C900037 à C900096 totalisant 100 134.43\$. Et les chèques de paie pour le mois de janvier 2009 portant les numéros C2900025 à C290047 totalisant 8088.63\$

ADOPTÉE

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

049-03-09 ACHAT DES PANNEAUX DE LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES

Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul a adopté le règlement #219 relatif à la numérotation des immeubles;

Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul a reçu en date du 09-01-2009 une soumission pour l'achat de plaque civique de madame Sylvie Racine, directrice des ventes et du marketing de SIGNO TECH INC.;

Attendu que la soumission de Signo Tech inc. est la plus basse;

Pour ces motifs, il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Sophie Laroche et résolu d'accorder le contrat à la compagnie Signo Tech inc pour la fourniture de plaques civiques conformément à la soumission en date du 09 mars 2009 et signée par madame Sylvie Racine. Monsieur Daniel Meilleur inscrit sa dissidence pour l'achat des poteaux.

ADOPTÉE

050-03-09 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN MODULE DE JEUX

Attendu qu'un appel d'offres sur invitation a été effectué pour l'achat d'un module de jeux pour enfant;

Attendu que le module CD170592-93 de la compagnie Tech Sport a été retenu;

Pour ces motifs, il est proposé par Sophie Laroche, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat pour un montant de 22,643.63\$ le module CD170592-93 de la compagnie Tech Sport conformément à la soumission signée par madame Danielle Nadeau en date du 20-02-2009 sous le numéro T-2009-02-35 excluant l'installation auto-portante au montant de 3500\$.

ADOPTÉE

PERSONNEL

051-03-09 RÉOLUTION AUTORISANT L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT À ASSISTER AU CONGRÈS DES OFFICIERS MUNICIPAUX

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspectrice en bâtiment à assister au congrès de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra les 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2009 à Québec. Une dépense de 1 500\$ est autorisée pour les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

052-03-09 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008 (SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

Attendu que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Attendu que le rapport d'activités 2008 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Lac-Saint-Paul en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

En conséquence, il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité que le rapport d'activités 2008, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

53-03-09 RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE À EFFECTUER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES PROJETS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL DE LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Sophie Laroche et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul autorise la directrice générale, madame Suzanne Raymond à agir pour et au nom de la Municipalité pour effectuer une demande d'aide financière dans le cadre des projets à caractère environnemental de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'Environnement.

ADOPTÉE

Avis de motion

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LE LAVAGE DES BATEAUX

Daniel Meilleur donne avis de motion qu'à une séance subséquente le règlement # 221 sera adopté décrétant les règles à suivre lors de la mise à l'eau des bateaux et des embarcations sur les plans d'eau faisant partie du territoire de la municipalité de Lac-Saint-Paul et prévoyant une tarification relative au lavage des bateaux et des embarcations.

ADOPTÉE

054-03-09 CONSULTATION SUR UN PROJET D'ÉCHANGE PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Attendu que la municipalité a pris connaissance du projet de la MRC d'Antoine-Labelle concernant l'échange de terrain avec monsieur Pascal Michaudville;

Attenu que le lot 2, rang 5, canton Pérodeau dans la municipalité de Lac-Saint-Paul est un lot accessible par un chemin municipal et qu'il ne correspond pas du tout aux critères qui ont été décrits par monsieur Alain Guay, ing., concernant les parcelles de TPI au lac Marquis et à la baie Nadon;

Attendu que ce lot a un potentiel de chasse et autres activités qui peuvent être très intéressantes pour nos citoyens;

En conséquence, il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Sophie Laroche et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul est en désaccord avec le projet d'échange du lot 2, rang 5, canton Pérodeau avec monsieur Pascal Michaudville.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Aucun rapport n'a été déposé

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SESSION

La levée de la session est donnée par Gaétane Meilleur il est 8 :20hres.

Claude Ménard, maire

Suzanne Raymond, directrice générale

